

COMMUNE DE HUTTENDORF

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 MAI 2018 à 20h00

sous la présidence de Monsieur Pierrot WINKEL, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 11
Conseillers présents : 7
Conseillers absents : 4 (dont 2 procurations)

Date de la convocation : 17 mai 2018

Présents : M. Pierrot WINKEL – Maire, M. Michel GACKEL – Adjoint, M. Denis WINKEL, M. Denis LANG, M. Martin LAUGEL, M. Claude GRASSER, et Mme Martine HANSZ.

Absents excusés avec procurations : Mme Cora KLEIN qui a donné procuration de vote à M. Michel GACKEL et M. Pascal WEBER qui a donné procuration de vote à M. Claude GRASSER.

Absents excusés : M. André LENGENFELDER et Mme Sandrine SNEIJ.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose que Mme Martine HANSZ soit nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2018 DE_2018_012

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2018.**

Acquisition de deux parcelles appartenant à Monsieur Stéphane GRUSSENMEYER DE_2018_013

Dans le cadre de l'aménagement de la voirie rue de Minversheim, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles cadastrées Section 05 n°4/25 d'une contenance de 86 centiares et Section 05 n°7/25 d'une contenance de 2 centiares, appartenant à M. Stéphane GRUSSENMEYER au prix de 1 200,00 € de l'are.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'acquérir les parcelles ci-dessus mentionnées et appartenant à M. Stéphane GRUSSENMEYER pour un montant de 1 056,00 €.**
- **DECIDE que les frais de notaire seront à la charge de la commune.**

Extension du réseau ROSACE en souterrain rue des Vignes DE_2018_014

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune de Huttendorf, il serait judicieux d'enfourer le réseau de communication dans la rue des Vignes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait faire un devis pour ces travaux à l'entreprise SOGECA de Herrlisheim qui s'élève à 7 845,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de la mise en souterrain du réseau ROSACE rue des Vignes,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise SOGECA pour un montant de 7 845,00 € HT.**

Convention de mise à disposition du véhicule communal de Morschwiller au profit des communes de Berstheim, Huttendorf, Wahlenheim et Wittersheim (annule et remplace la convention approuvée par délibération du 18 avril 2016) DE_2018_015

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les agents techniques, mis à disposition par la CAH travaillent sur 4 communes : Berstheim, Huttendorf, Morschwiller, Wahlenheim.

En 2017, s'est rajoutée la commune de Wittersheim.

Pour leurs différents déplacements ils utilisent le véhicule Renault Kangoo qui appartient à la commune de Morschwiller.

Après s'être réunis, les 5 maires se sont mis d'accord sur une convention de mise à disposition du véhicule (ci-jointe).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE la convention de mise à disposition du véhicule communal de Morschwiller au profit des communes de Berstheim, Huttendorf, Wahlenheim et Wittersheim,**
- **DECIDE d'inscrire les dépenses liées à cette mise à disposition au compte 62878 du budget.**

Recensement de la population 2019 : désignation du coordonnateur communal DE_2018_016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune va réaliser en 2019 le recensement de ses habitants. Cette enquête se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019. La préparation de l'enquête démarre dès maintenant et le Conseil Municipal doit désigner le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Monsieur le Maire propose de désigner Mme Audrey SCHALBER, secrétaire de mairie, en tant que coordonnateur communal. Elle sera ensuite nommée par arrêté municipal avant le 30 juin 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE Mme Audrey SCHALBER, secrétaire de mairie, en tant que coordonnateur communal du recensement de la population 2019.**

DIVERS

Exercice du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet d'aménagement de la 4^{ème} tranche du lotissement Thiergarten a été confié au cabinet TOPOS par délibération en date du 5 mars 2018.

Le 20 avril dernier, une déclaration d'intention d'aliéner a été réceptionnée en mairie relative à la vente d'une parcelle appartenant à Monsieur Jean-Marc Ritter (section 26 parcelle 3/52) au cabinet Jean-Claude SCHMITT (aménageur à Strasbourg).

Il se trouve que la commune a besoin de cette parcelle pour aménager la dernière partie du lotissement.

Monsieur le Maire a donc demandé à ce que le Président de la CAH exerce son droit de préemption sur cette vente.

La CAH peut l'exercer elle-même ou décider de le déléguer au Maire.

La décision de délégation a été signée le 16 mai 2018 par le Vice-Président de la CAH, M. Netzer. Etant donné que le Conseil Municipal a instauré le droit de préemption urbain en date du 28 novembre 2016 et que le conseil municipal a donné délégation de pouvoir au Maire en matière de droit de préemption en date du 9 avril 2014, il n'est pas nécessaire qu'une délibération soit prise, une décision administrative qui sera soumise au contrôle de légalité suffira. Monsieur le Maire exercera son droit de préemption au prix indiqué dans la DIA, soit 315 000 €.

Cette décision sera notifiée au vendeur, au notaire ainsi qu'à l'acquéreur.

Aménagements

Le PAV (Point d'apport volontaire) pour le verre sera mis en place entre la boîte aux lettres et la caserne des pompiers pour un coût d'environ 8 000 € qui sera pris en charge par le SMITOM et la CAH.

Les travaux de mise en accessibilité et sécurisation des rues (Eglise, Principale, Ecole, Minversheim) sont reportés à cet été afin de les coordonner avec la mise en place du PAV.

Restauration de l'église

Les travaux à l'église seront terminés au mois d'août (juin : montage des luminaires, restauration des vitraux, peinture murs et plafonds, ornements, toile au plafond, remontage du maître autel / juillet – août : remontage des autels latéraux et des toiles, restauration de la chaire, remontage des bancs et nettoyage complet de l'église).

L'inauguration aura lieu le dimanche 30 septembre 2018 lors de la fête des récoltes Erntedenkfest.

La séance est levée à 21h50.